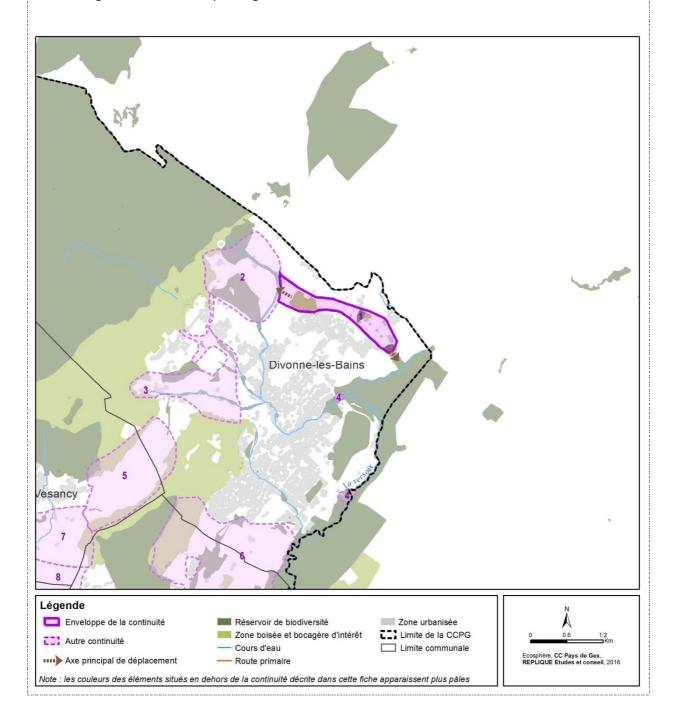


N° 1 : « Autour de Vésenex, à Divonne-les-bains »

LOCALISATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La continuité n°1 est située sur la commune de Divonne-les-Bains : elle relie les prairies qui bordent la Divonne jusqu'aux boisements rivulaires de la Versoix au sud-est (frontière suisse). Elle participe donc aux échanges est/ouest et en prolongement vers la Suisse.



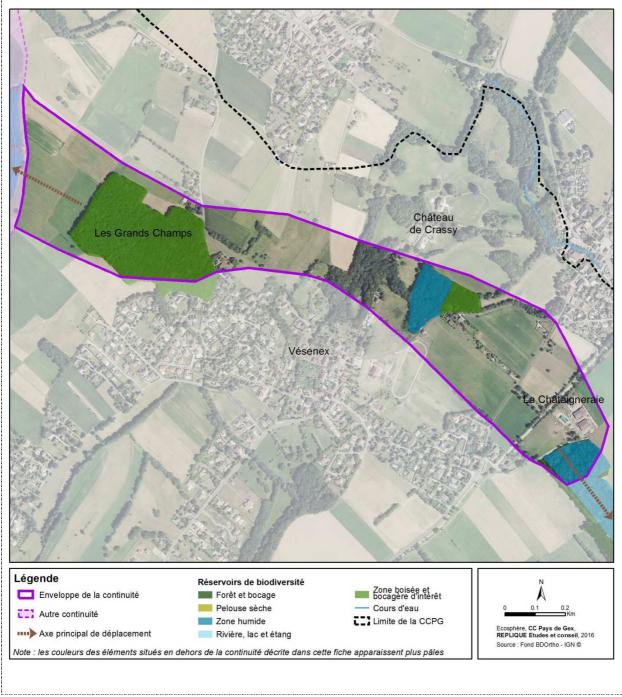




ACTIVITÉS HUMAINES ET PAYSAGES

La continuité repose en grande partie sur un bocage assez lâche constitué en majorité de prairies et d'une zone de cultures à l'ouest. Deux boisements marquent beaucoup le paysage de cette continuité, accompagnés ponctuellement par des haies et bosquets : le secteur des Grands Champs à l'ouest, les boisements du château de Crassy et les boisements humides au sud de la Châtaigneraie.

Les usages observés sur le site sont en majorité agricoles : prairies de fauche, pâtures, agroforesterie et céréales. Avec la proximité du bourg de Vésenex et les quelques habitations qui y résident, les chemins qui parcourent ce corridor sont également empruntés par les riverains pour des balades pédestres : il y a une activité de détente de proximité.







ILLUSTRATIONS DES PAYSAGES ET DES MILIEUX NATURELS





Culture et prairie, bordés de haies d'arbres

Prairie de fauche



Prairie pâturée



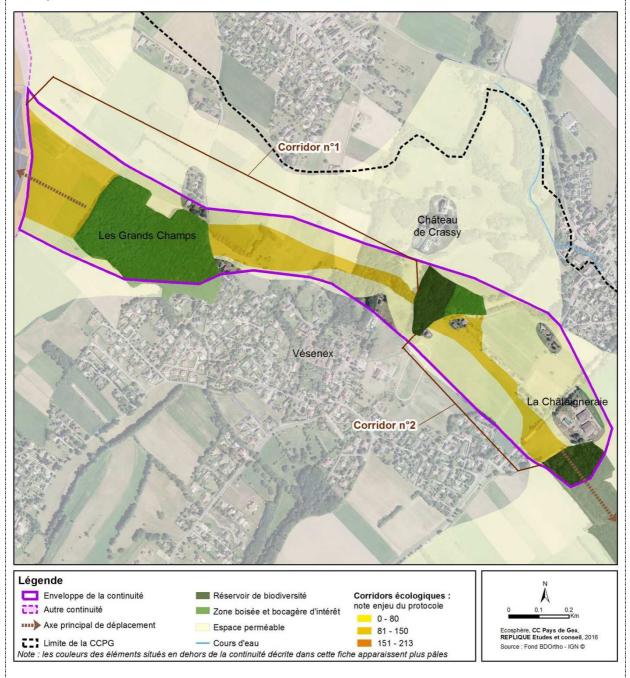


ENJEU ÉCOLOGIQUE

La continuité compte deux corridors écologiques :

- le corridor n°1, le plus à l'ouest, qui traverse le secteur boisé des Grands Champs,
- le corridor n°2 à l'est, des boisements du château de Crassy aux boisements humides au sud de la Châtaigneraie, vers la Versoix.

La carte ci-dessous représente les corridors en fonction de leur note d'enjeu (cf. protocole pour le détail).



La situation géographique de cette continuité lui confère le rôle particulier de liaison entre la Versoix et le nord du territoire : son unique alternative se trouve à plus de 3 km au sud, coupée par un fort





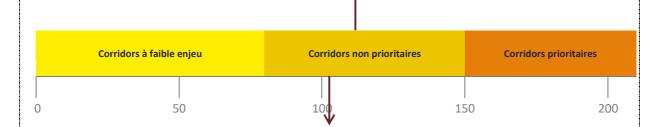
étalement urbain. Cette continuité reste malgré tout fragile en raison de sa structure et des points de conflit qui la parcourent.

L'enjeu est globalement important en raison de sa situation particulière dans le réseau, mais les notes sont moyennes car cette continuité est menacée et fonctionne relativement mal pour l'ensemble de espèces. La circulation de la moyenne et grande faune est gênée par le manque de structure continue dans le paysage et les points de conflit. Une partie du bocage, composé de prairies, est cependant bénéfique à la circulation des espèces mais également ponctuellement au nourrissage voir même à la reproduction d'espèces.

Les notes d'enjeu reflètent cette situation d'enjeu moyen : l'enjeu du corridor 1 est un peu plus élevé du fait de son habitat un peu plus propice.

NOTE ENJEU PAR CORRIDOR (issue du protocole)

Note 113: Relativement loin des habitations et d'une importante largeur, ce corridor laisse un passage paisible pour la faune sauvage. Le bois du secteur des Grands Champs tient le rôle de zone relais pour les espèces forestières, pour lesquelles le corridor manque de continuités boisées. Des traces de grande faune y ont tout de même été retrouvées.



Corridor n°2

Note 103: Malgré une structure bocagère assez lâche, ce corridor est composé d'habitats particulièrement propices à la faune (prairies de fauche et pâtures, boisement). De plus, l'éloignement des activités humaines permet aux animaux d'y circuler relativement au calme. Cité par 4 études précédentes, cet axe de déplacement est largement connu sur le territoire : une hermine a d'ailleurs été observée lors des prospections de terrain, ainsi que des traces de mésofaune. Contraint par quelques habitations dans sa partie nord, il traverse des prairies de bonne qualité, capables d'accueillir une grande biodiversité.

Corridor n°1





POINTS DE CONFLIT ET MENACES

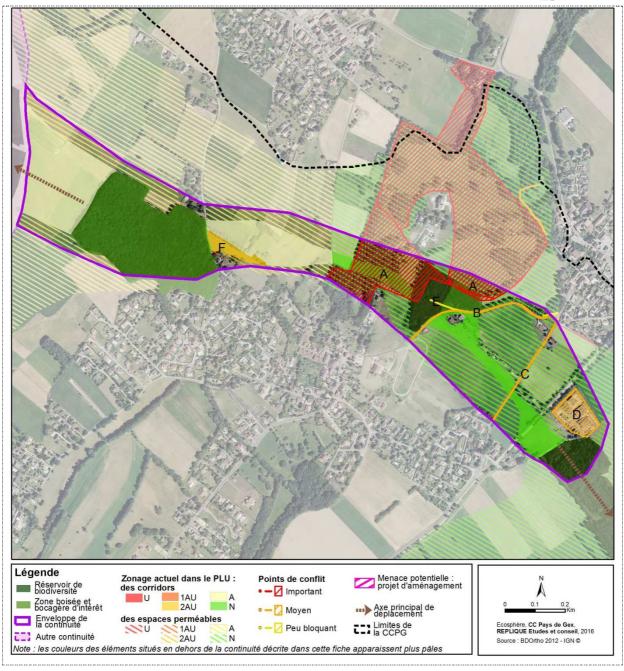
La continuité est impactée par plusieurs points de conflit :

- A : la clôture du château de Crassy, qui coupe la continuité dans son ensemble et qui est imperméable à la grande et à la mésofaune sauf à quelques endroits où le grillage est perforé. Il s'agit de l'obstacle principal,
- B: la route D 15a, qui coupe la continuité dans son ensemble,
- C: la route D 984c, qui coupe la continuité dans son ensemble,
- D : dans une moindre mesure, une exploitation agricole située en bordure de l'axe principale,
- E : pour mémoire, la clôture du boisement au sud du château de Crassy, perméable à la plupart de la faune car non entièrement clôturée.

D'après le zonage actuel du PLU, le corridor s'inscrit entièrement en zonage A ou N, ce qui le préserve des aménagements. Seule une zone à l'est du secteur des Grands Champs (F) s'inscrit en zonage 2AU : il s'agit d'une menace à moyen ou long terme qui impacterai le corridor 1.





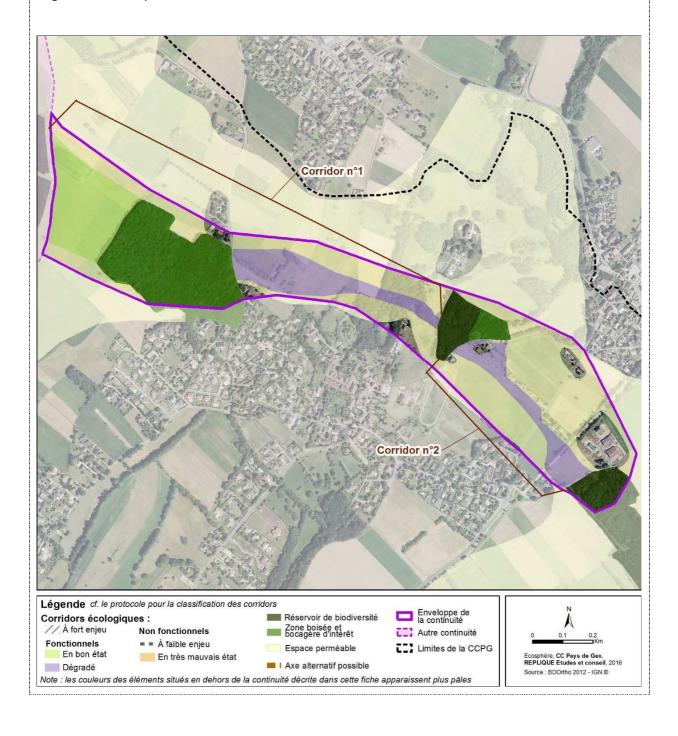






HIÉRARCHISATION DES CONTINUITÉS ECOLOGIQUES

La continuité est parcourue par des corridors très fonctionnels notés « dégradés » en raison de la présence des différents points de conflit et notamment la clôture du château de Crassy et les deux routes. En effet, ils fragmentent le corridor et peuvent bloquer les animaux ou provoquer des impacts avec la faune sauvage dans le cas des routes. Au niveau des points de conflit, les corridors sont assez réduits et les possibilités de franchissement sont peu nombreuses le long de la route. Cet effet est accentué avec la présence de grillages qui ralentissent le franchissement et peuvent ainsi augmenter les risques de collision.





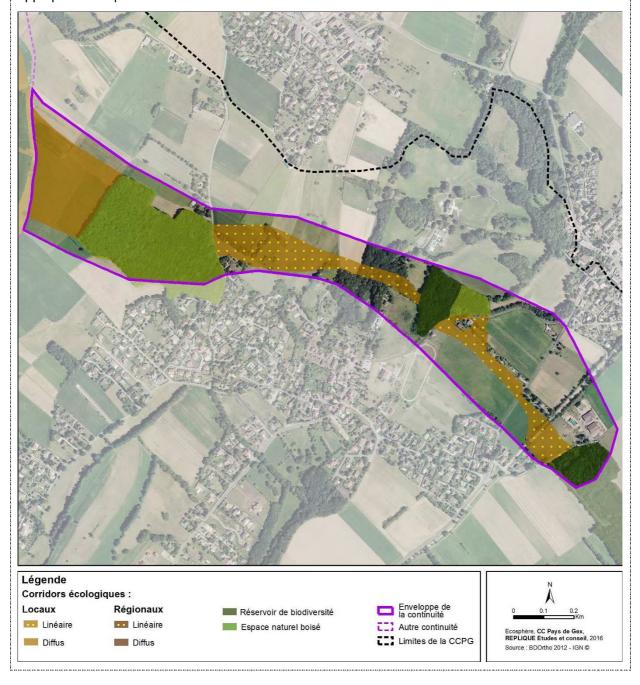


RECOMMANDATIONS

INTÉGRATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'enjeu de la continuité l'identifie comme axe d'intérêt local qu'il est important de préserver (voir restaurer cf. plan d'actions). Du fait de sa structure fragile et des nombreux points de conflit limitant son franchissement, elle n'est pas identifiée comme axe de déplacements majeur à l'échelle du Pays de Gex, alors que sa localisation lui donne un rôle important.

Au niveau de la légende, il est nécessaire de se reporter au chapitre 5 « Une double traduction : la déclinaison réglementaire » du rapport pour connaître les prescriptions en matière d'urbanisme à appliquer à chaque élément de la continuité.







PLAN D'ACTIONS

Il n'y a pas d'actions envisageables actuellement pour améliorer de façon significative l'état du corridor n°1.

En effet, les clôtures qui gênent l'axe de circulation des animaux appartiennent à des propriétés privées. De plus, elles sont déjà en partie perméables grâce à la présence de percées dans le grillage du château de Crassy, au niveau du corridor 1, et à l'absence ponctuelle de clôtures le long de la route D 15A pour le corridor 2.

Le corridor n°2 mériterait des plantations de haies ou de bosquets pour faciliter la circulation de la faune moyenne et grande : des actions de type 1 ou 4 pourraient prendre place tel que localisé sur la carte. Un verger pourrait par exemple être planté le long de la continuité. Bordées par des boisements, des haies ou de petits bosquets, les deux routes départementales sont plutôt facilement franchissables pour la faune. La limitation de vitesse à 50 km/h réduit également les risques de collision.

N° action	Description
1	Plantation de haies ou de bosquets
4	Restauration ou plantation de vergers

Avant-projet

Les couches SIG localisent des actions dans le cadre d'un avant-projet. Il est nécessaire de vérifier les faisabilités techniques et administratives, notamment au niveau de la maîtrise foncière, avant de préciser le projet.

L'hypothèse serait d'implanter 1 bosquet d'environ 100m² et 2 haies d'environ 150ml. Ces plantations représenteraient un coût global d'environ 2 000€ à 3 500€ HT.

Le verger représenterait environ 3500m²: le coût global dépend de la densité d'arbres envisagé et des autres actions d'accompagnement (bois mort, mares, nichoirs, etc.) Le verger peut être remplacé par un bosquet.





